



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 février 2022

Le 22 février 2022 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Loïc MORTTHON, Sébastien MONTALBAN, Isabelle FAVIER, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE, Florian DE OLIVEIRA et Patrick MARCADIÉ.

Absente excusée : Mme Florence PAYS

Pouvoirs : Mme Florence PAYS à Mme Anne-Laure CIBERT

Autre personne présente : Mme Marina EBELY, Secrétaire.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Subvention	26/01/2022	Demande de versement de la subvention de 4 880 € au titre du FIC 2021 plan de relance pour la réfection de la route des Bravards
Personnel	27/01/2022	Arrêtés n°08/2022 au 13/2022 portant reclassement dans une nouvelle échelle avec bonification d'ancienneté de M. SERGERE et MONTROY et de Mmes SERGERE, PRODEL, EBELY et FAYET
Personnel	27/01/2022	Arrêté n°14/2022 portant attribution d'une bonification d'ancienneté à Mme Nathalie RODDIER
Personnel	27/01/2022	Arrêté n°15/2022 portant augmentation du minimum de traitement indiciaire suite à la hausse du SMIC de Mme Marina EBELY

Personnel	31/01/2022	Arrêté n°22/2022 portant modification de l'attribution de l'IFSE de M. Vincent SERGERE
Devis	01/02/2022	Signature d'un devis de 276€ pour la reliure des délibérations et des arrêtés de 2017 à 2021
Personnel	01/02/2022	Arrêtés n°16/2022 au 21/2022 portant avancement d'échelon à la durée unique avec reliquat d'ancienneté de M. SERGERE et MONTROY et de Mmes SERGERE, PRODEL, EBELY et FAYET
Achat	02/02/2022	Signature d'un devis de 379.20€ pour l'achat de 4 capteurs de CO2 pour l'école
Finances	02/02/2022	Arrêté n°23/2022 portant autorisation préalable et permanente des poursuites données au comptable de la Commune de Limons pour le recouvrement des produits locaux
Personnel	02/02/2022	Arrêté n°24/2022 portant avancement d'échelon à la durée unique de Mme Sophie PRODEL
Salle des Fêtes	03/02/2022	Signature d'une convention avec la Commune de Puy-Guillaume pour l'utilisation de la Salle des Fêtes de Limons par le club de tennis de table suite à un problème de chauffage dans la salle de Puy-Guillaume
Manifestation sportive	08/02/2022	Autorisation pour le passage dans Limons d'une épreuve sportive cycliste « le tour des monts de la Loire » le 21 mai 2022
Personnel	10/02/2022	Arrêté n°26/2022 portant attribution d'astreinte de M. SERGERE Vincent
Personnel	14/02/2022	Arrêté n°27/2022 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme PRODEL Sophie

Monsieur le Maire précise qu'un capteur de CO2 est prévu par classe et un autre pour la cantine. Madame Laurence SOULERAS fait remarquer qu'il faudrait en rajouter un dans la garderie.

II-1°) Programmation FIC 2022 :

Pour la construction de la Maison des Associations, une subvention va être demandée au Conseil Départemental au titre du FIC 2022.

L'estimatif du projet est de 294 300€ HT, soit un montant de subvention de 67 100€ (sous réserve d'accord du dossier).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le projet,
- adopte le plan de financement,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du FIC 2022 au taux de 20% x 1.14 (CDS).

II-2°) Programmation DETR 2022 :

Pour la construction de la Maison des Associations, une subvention va être demandée à la Préfecture au titre de la DETR 2022.

L'estimatif du projet est de 294 300€ HT, soit un montant de subvention de 88 290€ (sous réserve d'accord du dossier).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le projet,

- adopte le plan de financement,
- sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du FIC 2022 au taux de 30%.

Madame Muriel DELAGE demande si les deux subventions, FIC et DETR peuvent se cumuler.
Une réponse positive lui est donnée.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Plaine Limagne a un regard sur les dossiers de demande de subvention DETR.

Il donne également l'information qu'une subvention peut être accordée par la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du CAR (Contrat Ambition Région). A ce jour, nous n'avons pas de données précises. La Région doit donner les informations d'ici 15 jours.

Monsieur le Maire va également se renseigner sur les subventions Leader du Pays de Vichy et la Réserve Parlementaire. Il espère que la construction de la Maison des Associations pourra être subventionnée à hauteur de 80%.

II-3°) Prévisions Budgétaires :

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires :

Pour l'année 2022 :

- ❖ Aménagement de la rue de la Jonchère : 200 000 €
- ❖ Achat d'un tracteur et broyeur d'accotement : 60 000 €
- ❖ Achat de jeux pour l'école : 7 200 €

Pour l'année 2023 :

- ❖ Maison des Associations : 300 000€
- ❖ Réfection de la route et aménagement autour de l'Eglise : aucun tarif à ce jour, une subvention FIC est possible

Projet à long terme :

- ❖ Assainissement Port de Ris
- ❖ Réhabilitation de la grange en commerce

Monsieur le Maire informe qu'un boulanger a demandé si un local était disponible sur la commune pour s'installer. Peut-être réhabiliter la grange en commerce pour l'installer, à voir les possibilités dans les années à venir.

Madame Isabelle FAVIER a l'impression que les projets se concentrent sur le bourg de la Commune et que les hameaux sont laissés de côté. Elle précise également que la fontaine aux Moussouves n'est pas entretenue, à part par quelques riverains. Peut-être la réhabiliter ?

Monsieur le Maire lui rappelle qu'au Port de Ris l'assainissement va être prévue et qu'aux Moussouves, il préfère attendre le projet de la Voie Verte. Il demande au Conseil si quelqu'un a également d'autres idées de projets ?

Madame Muriel DELAGE propose un entretien de la route des Moussouves et de voir par la suite.

Monsieur le Maire propose de mettre dans le prochain Echo Limonois qu'une campagne d'enrobé va être faite et de se rapprocher de la Mairie pour indiquer les trous à reboucher.

Madame Anne-Laure CIBERT demande à Madame Stéphanie BURIAS si aux Baraques il y a des choses à prévoir.

Madame Stéphanie BURIAS lui répond négativement.

Monsieur Bernard GOLFIER propose de mettre des bordures autour de l'herbe pour faciliter l'entretien.

III-1°) Création et suppression de poste :

Monsieur le Maire indique au Conseil que Madame Nathalie RODDIER peut bénéficier d'un avancement de grade depuis le 1^{er} janvier 2022.

Il convient donc de créer le poste et de supprimer le poste actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de créer un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles, à temps complet, à partir du 22 février 2022,
- Décide de supprimer le poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles, à temps complet, à compter du 22 février 2022,
- De modifier le tableau des effectifs.

III-2°) Mise à jour du tableau des effectifs

Emplois permanents au 22/02/2022 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Agent titulaire		Agent non titulaire	Durée Hebdomadaire de service (nombre d'heure et minutes)
			Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet		
Filière administrative						
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1		1		35h
Adjoint administratif	C	1		1		27h
Filière Technique						
Adjoint technique	C	2	2			35h
Adjoint technique	C	1		1		27h30
Adjoint technique	C	1			1	30h
Adjoint technique	C	1			1	10h
Filière Médico-sociale						
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1			35h
TOTAL		8	3	3	2	

Monsieur le Maire indique que l'agent sous contrat PEC n'est pas inclus dans ce tableau.

Madame Laurence SOULERAS demande si cela se passe bien avec ce nouvel agent.

Une réponse positive lui est donnée. Monsieur le Maire rajoute que l'agent sait travailler seul, est de bonne volonté et qu'il a l'esprit d'initiative.

Monsieur Bernard GOLFIER ajoute que l'agent travaille bien-et qu'il a su s'intégrer rapidement dans l'équipe.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA demande si à la fin du contrat PEC il est envisagé de le garder.

Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra voir à ce moment-là, mais qu'il serait une bonne recrue.

Madame Laurence SOULERAS dit qu'il faudra regarder le coût financier le moment venu.

III-3°) Débat sur les subventions associatives

Suite aux dernières discussions ayant eu lieu en Réunion Publique et au Conseil Municipal, un débat sur l'attribution des subventions aux associations est proposé au Conseil.

Madame Laurence SOULERAS rappelle qu'à la dernière réunion, elle avait proposé de soumettre la demande de subvention aux associations en remplissant un dossier plus conséquent avec l'état des comptes. Elle pense qu'il faut donner une somme plus conséquente aux associations dans le besoin.

Arrivé de Monsieur Patrick MARCADIÉ à 20h30.

Monsieur Loïc MORTHON rappelle que nous sommes une petite commune et que la priorité de l'équipe municipale est l'école, les associations et les commerces. Il préfère demander un prévisionnel des dépenses mais ne souhaite pas demander l'état des comptes. Les subventions sont faites pour remercier les associations de faire vivre la commune.

Madame Laurence SOULERAS est d'accord. Elle propose pour la subvention de base de laisser le dossier actuel mais en revanche, pour une subvention exceptionnelle de demander un dossier plus conséquent avec l'état des comptes. Elle ajoute que certaines associations ont moins de difficulté que d'autres. Par exemple, le foot a beaucoup de dépenses, elle pense que c'est l'association qui est le plus dans le besoin.

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'an dernier, il est demandé aux associations de remplir un dossier pour bénéficier d'une subvention. Ce dossier est assez court, doit-on demander plus de détails ?

Madame Laurence SOULERAS lui répond qu'on peut laisser ce dossier pour les demandes de subventions de base, mais qu'en cas de demande de subvention exceptionnelle il faudra remplir un dossier plus important.

Monsieur Loïc MORTHON indique que toutes les associations ont aidés au marché de Noël.

Monsieur le Maire dit que les associations font vivre la commune, il faut les remercier. Il rappelle les montants des subventions attribuées en 2021 et le plafond minimum fixé à 150€ :

- USL : 600 €
- Comité de Jumelage : 300 €
- APE : 300 €
- VLL : 300 €
- Pétanque : 300 €
- La Parenthèse : 300 €
- L'AMAP : 150 €
- La Chasse : 150 €

Madame Isabelle FAVIER demande si elle peut avoir un dossier de demande de subvention pour l'entente des jeunes du foot.

Monsieur le Maire lui répond que les dossiers vont bientôt être envoyés aux associations.

Au vu du débat, Monsieur le Maire propose donc de laisser le dossier de demande de subvention actuel pour la subvention de base et de demander un dossier plus complet en cas de demande de subvention exceptionnelle.

Le conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

III-4°) Présentation du tracé Voie Verte (proposition)

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du tracé de la Voie Verte du Conseil Départemental la plus récente.

Madame Isabelle FAVIER n'est pas d'accord que la voie verte passe dans le bourg des Moussouves, l'été il y a déjà pas beaucoup de monde.

Monsieur Anthony FAVIER demande sous quelle forme sera cette voie ?

Monsieur le Maire lui répond que la route étant déjà faite, il y aura un copartage entre les véhicules motorisés, les cyclistes et les piétons.

Madame Anne-Laure CIBERT indique que la route n'est pas large.

Monsieur le Maire lui dit qu'il faut un minimum de 3 mètres de large.

Monsieur Loïc MORTON propose de faire la voie verte au-dessus des Moussouves, dans un chemin d'exploitation existant pour éviter le bourg.

Madame Isabelle FAVIER demande si le Département achète des parcelles aux propriétaires quand cela est nécessaire. Une réponse positive est donnée.

Monsieur le Maire indique que si la voie verte passe vers l'Allier il y a un problème d'inondation, en effet certains chemins le sont 2 fois par an. Lors d'une traversée d'une route sur la voie verte, il est obligatoire de mettre un ralentisseur.

Le Conseil Départemental veut goudronner toute la voie verte.

Monsieur Loïc MORTON demande qui va entretenir cette voie ?

Monsieur le Maire lui répond que c'est la Communauté de Communes Plaine Limagne et le Département.

Il indique également que lors d'une réunion, le Conseil Départemental a indiqué vouloir goudronnée, cela est plus écologique car un chemin demande plus d'entretien.

Limons est la commune où la voie verte passe le plus, 9km.

Monsieur le Maire dit que lors de la réunion il a indiqué être contre le goudronnage de cette voie verte.

Madame Laurence SOULERAS indique que la voie verte à Vichy n'est pas goudronnée.

Monsieur Loïc MORTON demande si cette voie verte est vraiment utile qu'elle passe par Limons ?

Monsieur le Maire répond que oui, cela va développer l'économie.

Madame Laurence SOULERAS ajoute que cela va créer des commerces.

Madame Anne-Laure CIBERT indique qu'il n'y a pas d'intérêt que cette voie passe dans le centre des hameaux pour développer les commerces mais plutôt dans le centre-bourg de Limons.

Monsieur le Maire approuve, sauf pour les commerces dans le bourg du village.

Madame Isabelle FAVIER pense qu'il faudra un employé technique en plus, car cette voie verte apportera plus de monde et donc plus de déchets.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas d'accord avec la proposition du tracé de la voie verte. Un courrier sera fait avec le Monsieur André Chassaing, Député. Il dit également qu'il n'y a pas assez de réunion, que les élus des communes ne sont pas écoutés et reproche l'absence d'élus du Conseil Départemental lors des réunions.

Madame Anne-Laure CIBERT propose de faire un tracé avec les administrés de la commune, pour les intégrer et trouver ensemble un tracé moins gênant.

Madame Laurence SOULERAS indique que la voie verte se fera dans tous les cas.

Monsieur le Maire va proposer que chaque commune interroge ses habitants pour proposer un tracé.

Madame Isabelle FAVIER demande si on peut créer un collectif contre cette voie verte entre élus et habitants ?

Le conseil municipal répond qu'il faut voir.

V-1° Rapport des Commissions :

Commission Communication :

Monsieur le Maire précise que la distribution du bulletin n'est pas encore finie.

Monsieur le Maire propose de faire la cérémonie le samedi 19 mars. Il faudra consulter la fanfare l'heure car ils sont déjà de cérémonie à 11h à Puy-Guillaume.

Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Laurence SOULERAS propose une réunion pour la préparation du budget le vendredi 04 mars à 19h. Une convocation va être envoyée.

Commission actions sociales et affaires économiques :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER fait part qu'une demande de devis a été faite à Monsieur FUMOUX pour l'installation d'un lavabo extérieur au stade.

Madame Isabelle FAVIER demande s'il est possible de faire un crépi foncé sur le bas du mur car celui-ci se salit très vite.

Monsieur Bernard GOLFIER propose d'installer des plaques.

Monsieur le Maire précise que les murs des vestiaires sont très peu soignés.

Monsieur Bernard GOLFIER informe qu'il souhaitait mettre les poubelles vers la cuve à gaz pour que ce soit fermé.

Monsieur le Maire lui précise que ce n'est pas possible.

Monsieur Bernard GOLFIER indique que les ampoules du stade seront changées en blanches afin d'avoir une homologation pour jouer les matchs le samedi soir.

Il ajoute qu'il a fait un devis pour les vêtements de travail des agents techniques et pour du matériel, le montant est de 2 500€.

Monsieur le Maire indique que le VALTOM a proposé de mettre le cimetière en herbe.

Monsieur Anthony FAVIER dit que l'entretien serait plus facile.

Monsieur le Maire ajoute qu'on ne peut plus utiliser des produits phytosanitaires. Il précise également qu'on pourrait élargir les tombes pour qu'elles se touchent, cela serait plus facile d'entretien.

Madame Anne-Laure CIBERT lui répond que les inter-tombes sont obligatoires.

Monsieur le Maire pensait également à goudronner mais le coût est trop élevé et il ne trouve pas cela esthétique.

Madame Laurence SOULERAS indique qu'il y a un inconvénient à l'herbe : la pluie.

Monsieur Bernard GOLFIER ajoute également un inconvénient, l'été l'herbe sera toute jaune.

Madame Anne-Laure CIBERT ajoute également l'inconvénient lors du passage des véhicules des pompes funèbres.

Monsieur le Maire indique qu'une décision sera prise ultérieurement.

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'il faudrait repeindre les barrières autour du stade. L'achat de la peinture sera à la charge de la commune, les membres du club de foot peindront les barrières.

Monsieur le Maire ajoute que la peinture extérieure coûte environ 300€. Il faut prévoir également de refaire les peintures au sol dans la commune (passage piétons).

Monsieur Bernard GOLFIER fait part au conseil qu'il a eu plusieurs rendez-vous avec des entreprises pour l'achat du tracteur (Vacher, Mcd, Div et Marvalin. Pour l'instant un seul devis a été reçu. Seul l'entreprise Marvalin a un tracteur en stock, l'employé technique a pu l'essayer.

Une demande de devis a également été faite pour un broyeur d'accotement. Il faut prévoir environ 9 900€.

Monsieur le Maire ajoute que la reprise de notre tracteur actuel serait d'environ 15 000€. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire les démarches. Le conseil répond favorablement.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

La Commission ne s'est pas réunie.

Monsieur Loïc MORTHON informe qu'il a envoyé un mail aux présidents des associations pour savoir s'ils ont des besoins d'aménagement de la salle des fêtes (niveau cuisine).

Il rappelle qu'une réunion du comité des fêtes est prévue lundi 28 février.

Commissions intercommunales :

Monsieur Patrick MARCADIÉ fait part que la commune n'a pas reçu de mail de la Communauté de Communes concernant une subvention qui aurait pu être allouée pour la fête du saumon.

Monsieur Loïc MORTHON demande si la subvention peut être reportée cette année ou si un délai supplémentaire peut être accordé. Une réponse négative est donnée.

Monsieur le Maire informe que la commune a des problèmes de mails avec la communauté de communes. Il va prendre attache avec le Président pour avoir un délai supplémentaire du fait de la non réception du mail.

IV-2°) Communications du Maire :

Visites des quartiers

Compte tenu des conditions sanitaires, Monsieur le Maire propose de reprendre la visite des quartiers.

Il propose de se rendre aux Moussouves, le samedi 26 mars à 10h.

Femmes élues 63

Monsieur le Maire informe la réception d'un courrier de l'association des femmes élues du Puy-de-Dôme demandant une participation financière. Le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre négativement à cette demande.

IV -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE demande où est l'abri bus de Port de Ris. Monsieur le Maire lui indique que celui-ci est aux ateliers municipaux car d'ici 2 semaines des agents de la Région vont poser les nouveaux abris.

- Madame Muriel DELAGE fait part de trous sur la route à l'entrée de Port de Ris et demande s'il est prévu de les reboucher.
Monsieur le Maire lui répond favorablement.
Monsieur Florian PARRA indique qu'il peut livrer de l'enrobé à froid et qu'il peut se garder en stock pendant 6 à 8 mois.

- Monsieur Anthony FAVIER demande si le chemin qui descend vers les puits de captage va être arrangé (demande des chasseurs).
Monsieur le Maire lui répond qu'il faut voir avec une entreprise pour arranger les chemins de la commune mais que c'est un investissement élevé.
Monsieur Florian PARRA indique qu'il faut le faire hors saisons de cultivation.

- Monsieur Bernard GOLFIER demande si un passage piéton est matérialisé devant l'arrêt de bus à Port de Ris. Madame Laurence SOULERAS lui répond négativement. Monsieur le Maire indique que les employés techniques peuvent en faire un.

IV -3°) Questions du public

- Le public demande l'échéance de la voie verte. Monsieur le Maire indique un début repoussé en 2024. Il demande quel bénéfice pour la commune d'avoir une voie verte, car les personnes ne seront que de passage. Monsieur le Maire informe qu'à Maringues une maison de site va être réalisée.
- Le public demande si une commission élus/population peut être mise en place pour la voie verte. Monsieur le Maire répond favorablement mais indique qu'il n'y aura pas de pouvoir de décision.

Monsieur Patrick MARCADIÉ fait part de sa démission du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il est déçu de cette décision et qu'il n'a jamais empêché un membre du conseil de lui faire part de remarques ou de leur ressenti. Il rappelle qu'il est le responsable de la commune et que les décisions ne peuvent être prises sans qu'il en soit averti auparavant.

Madame Laurence SOULERAS trouve dommage de démissionner pour un différent.

Monsieur Patrick MARCADIÉ indique qu'il ne se sent pas bien au sein du conseil et pense que l'ensemble des conseillers n'ont pas confiance en lui. Monsieur le Maire lui répond qu'il aurait dû en parler avant de prendre une décision aussi radicale.

La séance est levée à 22h08.

Astrid ZANUTTO



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons